



Pays de la Loire

recensement
agricole
2010

Les circuits courts : principalement de la viande et du vin

Parmi les régions impliquées dans les circuits courts, les Pays de la Loire occupent une place honorable grâce aux produits animaux et au vin. L'offre en circuits courts s'installe plus particulièrement à proximité des métropoles et du littoral. Les agriculteurs pratiquant ce mode de commercialisation privilégient la vente directe à la ferme et dans une moindre mesure sur les marchés. Ils sont en moyenne plus jeunes et mieux formés. Les exploitations qu'ils pilotent sont plus souvent de grande dimension économique. Cependant, la part de la vente en circuits courts dans le chiffre d'affaires total de l'exploitation diminue quand la dimension économique augmente. Les exploitations concernées mobilisent davantage de main d'œuvre, en particulier de salariés.

Avec 5 240 exploitations vendant au moins un produit en circuits courts, la région Pays de la Loire se hisse à la sixième place derrière Rhône-Alpes, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon. En part, ces unités impliquées dans les circuits courts représentent 15 % du nombre total d'exploitations. Ce taux, inférieur à la moyenne métropolitaine (18,5 %), place cette fois la région dans la deuxième moitié du classement. Les Pays de la Loire détiennent en effet 5 % des exploitations adeptes des circuits courts alors qu'on y dénombre

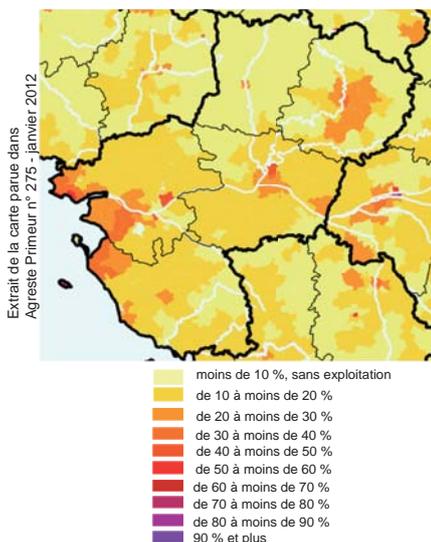
8 % des exploitations de France métropolitaine.

L'implantation des exploitations en circuits courts est plus marquée là où la concentration de population est importante : autour des métropoles telles Le Mans, Angers et Nantes et sur le littoral de Loire-Atlantique et de Vendée où le tourisme est plus présent. Ainsi, l'offre de produits en circuits courts se situe le plus souvent au cœur des bassins de vie et de consommation, même si elle n'en épouse pas parfaitement les contours géographiques (cf. carte).

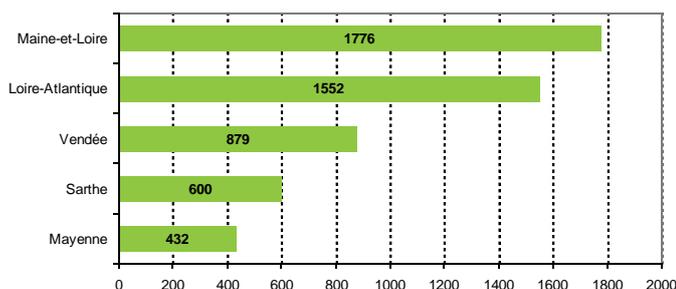
Plus de circuits courts en Maine-et-Loire et Loire-Atlantique

Tous produits confondus (vin compris), le Maine-et-Loire (1 780 exploitations) et la Loire-Atlantique (1 550 exploitations) sont les deux départements ligériens où la pratique des circuits courts est la plus ancrée. Ces deux départements réunis totalisent les deux tiers des

exploitations impliquées dans ce mode de commercialisation. Viennent ensuite la Vendée, la Sarthe et enfin la Mayenne (cf. graphique 1). Si l'on exclut le vin, les départements de Maine-et-Loire et de Loire-Atlantique se situent à égalité (environ 1 100 producteurs).



Graphique 1 : Le Maine-et-Loire et la Loire-Atlantique en tête



Clé de lecture : 1 776 exploitations de Maine-et-Loire commercialisent via un circuit court

Source : Agreste – Recensement agricole 2010

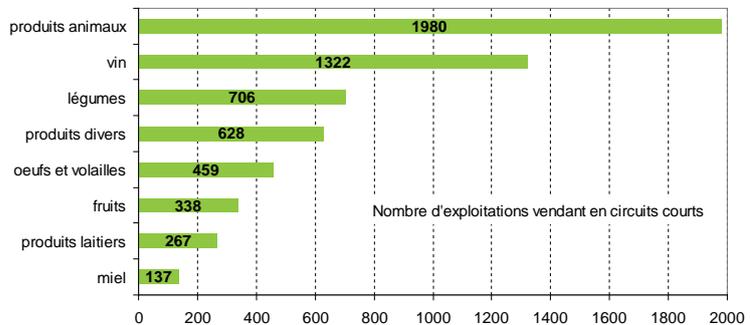
Plutôt des produits animaux et du vin

Les produits animaux autres que le lait, les œufs et les volailles (c'est à dire, essentiellement les viandes et charcuteries) ainsi que le vin sont, devant les légumes, les productions phares des exploitations ligériennes adeptes des circuits courts (cf. graphique 2). Ainsi, tradition d'élevage oblige, près de 2 000 exploitations de la région vendent de la viande (hors volaille) en circuits courts.

Via ce mode de commercialisation (cf tableau 1), le Maine-et-Loire devance ses voisins, grâce à la vente directe de vins effectuée par 730 viticulteurs (vignobles d'Anjou et Saumur) et à la vente de produits animaux par 460 éleveurs. La Loire-Atlantique se démarque avec 640 exploitations offrant de la viande en circuits en courts (430 en Vendée).

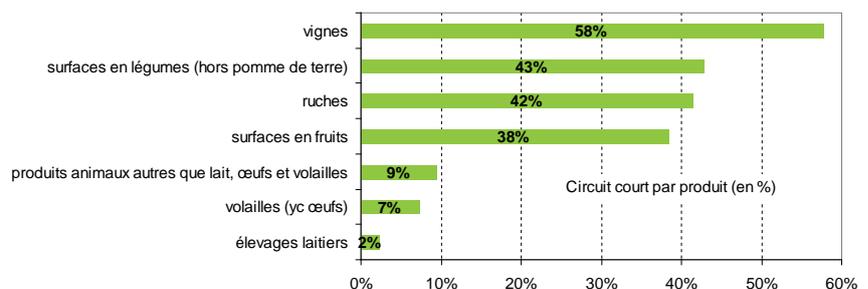
Bien que les produits animaux soient en tête des ventes via les circuits courts, la part des éleveurs optant pour ce mode de commercialisation reste modeste (9 %, cf. graphique 3). En revanche, 6 viticulteurs sur 10, 4 maraîchers ou apiculteurs sur 10 et 4 arboriculteurs sur 10 sont impliqués dans les circuits courts.

Graphique 2 : 2 000 exploitations ligériennes vendent de la viande en circuits courts



Source : Agreste – Recensement agricole 2010

Graphique 3 : 6 viticulteurs sur 10 impliqués dans les circuits courts



Clé de lecture : 42% des exploitations ayant des ruches commercialisent tout ou partie de leur miel via un circuit court

Source : Agreste – Recensement agricole 2010

Tableau 1 : Résultats par département

Nb d'exploitations vendant en circuits courts	Pays de la Loire	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée
Miel	137	28	28	15	28	38
Fruits	338	63	137	24	48	66
Produits laitiers	267	67	81	22	67	30
Produits divers	628	125	182	90	113	118
Oeufs et volailles	459	126	105	82	48	98
Légumes	706	172	231	41	85	177
Produits animaux	1 980	638	458	199	253	432
Au moins un produit (hors vin)	3 979	1 071	1 074	431	566	837
dont plus de 75 % du CA total	1 166	311	296	123	187	249
50 à 75 % du CA total	230	57	69	32	35	37
10 à 50 % du CA total	644	156	170	94	98	126
moins de 10 % du CA total	1 939	547	539	182	246	425
Vin	1 322	511	731		36	44

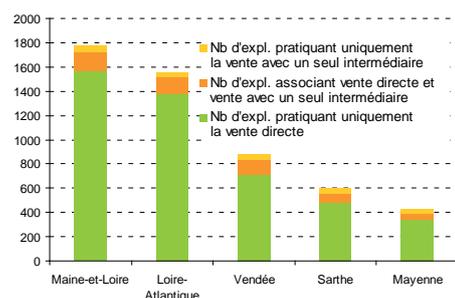
Source : Agreste - recensement agricole 2010

La vente directe est le plus répandu des circuits courts

La quasi totalité des 5 240 exploitations pratiquant les circuits courts (cf. graphique 4) font de la vente directe et 15 % d'entre elles ont aussi recours aux circuits à un seul intermédiaire.

Graphique 4 : 96 % des exploitations en circuits courts pratiquent la vente directe

Répartition des exploitations pratiquant les circuits courts selon leur mode de commercialisation



Source : Agreste – Recensements agricoles 2000 et 2010

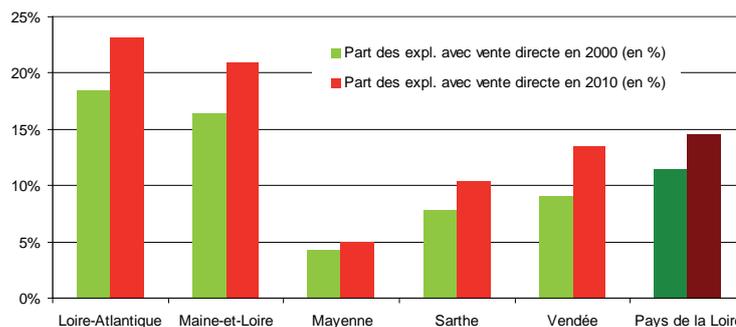
Une exploitation sur dix combine les deux modes de commercialisation. Cette tendance s'observe dans tous les départements.

La part des exploitations pratiquant la

vente directe progresse de 27 % entre 2000 et 2010. L'accroissement le plus fort est observé en Vendée (48 %, cf. graphique 5).

Graphique 5 : 15 % de vente directe en 2010 contre 11 % en 2000

Part des exploitations pratiquant la vente directe

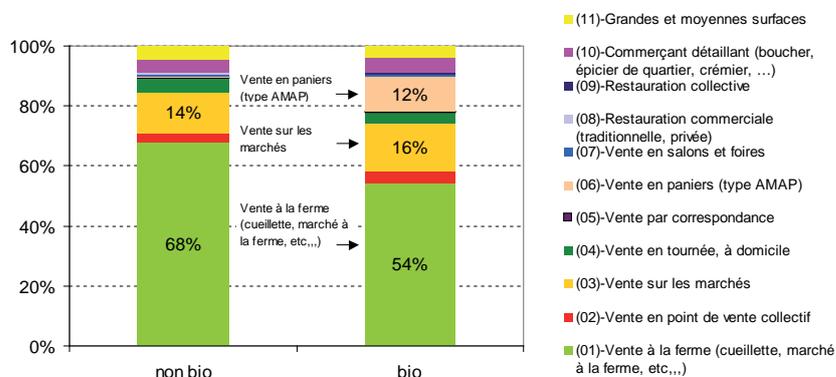


Source : Agreste – Recensements agricoles 2000 et 2010

La vente à la ferme : une tradition

Le mode de commercialisation plébiscité est de loin la vente à la ferme. Celle-ci est citée 3 096 fois, alors que la vente de paniers (style AMAP : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) et la vente par correspondance ou Internet ne le sont respectivement que 236 et 54 fois sur 5 844 réponses (jusqu'à 3 réponses possibles par exploitation : cf. tableau 2). La vente à la ferme, mode principal de commercialisation en circuits courts, est toutefois un peu moins répandue chez les agriculteurs « bio » (hors vin) qui compensent par la vente en paniers (cf. graphique 6).

Graphique 6 : La vente à la ferme, mode principal de commercialisation en circuits courts. Un peu moins chez les bio qui compensent par la vente en paniers (hors vins)



Source : Agreste – Recensement agricole 2010

Tableau 2 : La vente à la ferme est de loin la plus citée (modes de commercialisation principaux, tous produits confondus hors vin)

Nombre de citations (3 réponses possibles par exploitation)	Pays de la Loire	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée
A la ferme	3 096	881	831	299	415	670
Sur les marchés	861	198	238	87	158	180
Commerçant détaillant	390	84	95	49	70	92
Grandes et moyennes surfaces	358	87	108	39	49	75
En point de vente collectif	320	79	101	43	44	53
En tournée, à domicile	314	76	84	61	30	63
En paniers (type AMAP)	236	87	78	17	14	40
Restauration commerciale	84	17	24	15	12	16
Restauration collective	71	17	20	11	5	18
En salons et foires	60	5	12	6	16	21
Par correspondance ou internet	54	11	15	8	6	14

Source : Agreste – Recensement agricole 2010

Vente directe
Vente indirecte avec un seul intermédiaire

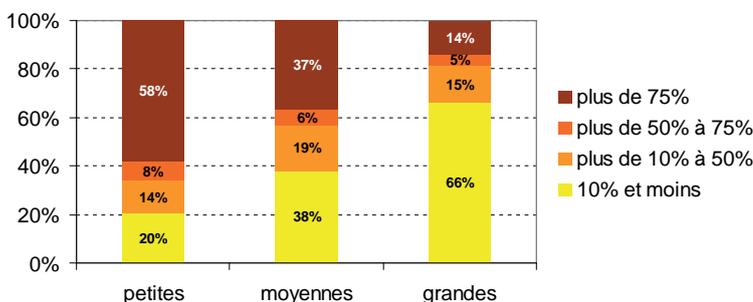
Plus d'une exploitation sur deux, adepte des circuits courts, est grande

Sur dix exploitations adeptes des circuits courts, six sont grandes, trois sont moyennes et une est petite (en termes de dimension économique : cf. définition).

La part de chiffre d'affaires issue de ce mode de commercialisation est quant à elle inversement proportionnelle à la dimension économique de l'exploitation. Ainsi, les circuits courts représentent les trois quarts du chiffre d'affaires pour six petites exploitations sur dix, tandis que ce taux n'est atteint que par une grande exploitation sur dix (cf. graphique 7).

Plus qu'un atout, ce mode de commercialisation contribuerait à la viabilité des petites exploitations en assurant une meilleure valorisation de leurs productions.

Graphique 7 : La part des circuits courts dans le chiffre d'affaires diminue quand la dimension économique de l'exploitation augmente (hors vin)



Clé de lecture : les circuits courts représentent plus de 75 % du chiffre d'affaires total pour 58 % des petites exploitations pratiquant ce mode de vente.

Source : Agreste – Recensement agricole 2010

Age et formation des chefs en circuits courts

Les chefs d'exploitations sont plus jeunes en circuits courts (cf. graphique 8) : âge moyen 47 ans (49 en France) contre 50 en circuits longs (52 en France). Près d'un quart ont moins de 40 ans (17 % en circuits longs).

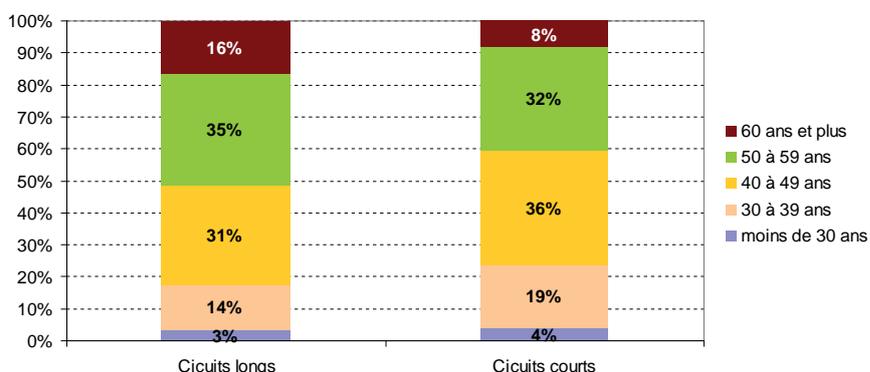
La même tendance s'observe pour l'ensemble des coexploitants : 46 ans d'âge moyen soit 3 ans de moins qu'en circuits longs.

Chefs et coexploitants sont aussi mieux formés : 22 % sont titulaires d'un diplôme d'études supérieures générales ou agricoles en circuits courts contre 14 % en circuits longs.

Des formations spécifiques sont mises en place pour aider les producteurs à organiser leur activité de vente en circuits courts. Différentes mesures d'accompagnement destinées à tous les acteurs de ce mode de commercialisation sont mises en oeuvre dans le cadre de projets tels que

Graphique 8 : Les chefs sont plus jeunes en circuits courts : 47 ans contre 50 ans en circuits longs

Structure par âge des chefs d'exploitation selon le type de commercialisation



Clé de lecture : 19% des chefs d'exploitations ont entre 30 et 39 ans en circuits courts, contre 14% en circuits longs

Source : Agreste – Recensement agricole 2010

celui du **CASDAR** (compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural ») confié à la FNCIVAM (fédération nationale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) en

2010 « *comprendre l'évolution des métiers des agriculteurs et autres acteurs engagés dans les démarches de circuits courts pour mieux accompagner leur professionnalisation* ».

Les pouvoirs publics

Les politiques volontaristes et différentes mesures incitatives mises en place par les pouvoirs publics tant au plan national que régional visent à développer les circuits courts pour satisfaire la demande croissante des consommateurs. Par exemple, le **plan d'action pour développer les circuits courts** présenté en 2009 par le **ministre chargé de l'Agriculture**, se développe en 4 axes : améliorer les connaissances sur les circuits courts et les diffuser ; adapter la formation des agriculteurs dans ces démarches ; favoriser l'installation d'agriculteurs en circuits courts ; mieux organiser les circuits courts. Le **programme national pour l'alimentation « bien manger c'est l'affaire de tous »** élaboré en 2010 prévoit également le développement des circuits courts.

Ces différentes actions sont relayées au niveau des territoires, par exemple : la politique de défense de l'agriculture péri-urbaine menée par l'agglomération **Nantes Métropole** et son soutien aux circuits courts (voir le rapport **Le Monde agricole en tendances** consultable sur le site Internet du MAAPRAT, disponible à la documentation française et l'article paru dans le magazine Nantes Passion n° 210 en janvier 2011) Par ailleurs, le **Conseil économique social environnemental (CESER)** des Pays de la Loire a mené une étude suivie d'un rapport « *les circuits courts alimentaires : une démarche éco-citoyenne ?* ». Un état des lieux sur les circuits courts et leurs enjeux y sont notamment développés.

Plus de travail en circuits courts

Le volume de travail moyen est nettement plus élevé dans les exploitations utilisant les circuits courts (cf. graphique 9). La vente, assez souvent précédée de la transformation des produits, s'ajoute en effet à l'activité de production par ailleurs plus fréquemment en bio.

Ce constat s'applique à la quasi totalité des OTEX (cf. définition), excepté pour les exploitations spécialisées en maraîchage. Les exploitations maraîchères en circuits longs consomment en effet 2,5 fois plus d'UTA (cf. définition). Toutefois, on ne peut les comparer aux exploitations maraîchères impliquées dans les circuits courts, leur production brute standard (PBS) étant neuf fois supérieure.

Comparé aux exploitations en circuits longs, les exploitations en circuits courts développent des stratégies de valorisation de leurs productions (circuits courts, bio, transformation, diversification : cf. graphique 10).

La forme sociétaire est plus répandue dans les exploitations impliquées dans les circuits courts (54 %) que dans celles pratiquant les circuits longs (43 %).

La succession des exploitants impliqués dans les circuits courts semble mieux assurée.

Parmi les chefs d'exploitations en circuit court ayant atteint ou dépassé 50 ans, 55 % ne savent pas qui va leur succéder (60 % en circuit long) ; 14 % affirment que l'exploitation va disparaître (plutôt des exploitants individuels). Les autres pensent à un des coexploitants (8 %) ou bien à un membre de leur famille (19 %).

Quel horizon pour les circuits courts ?

De nombreux produits sous signe de qualité ou bio, voire « proches du bio » (cf. INRA, Christine Aubry et Jean-Baptiste Traversac) contribuent à la richesse du patrimoine alimentaire régional. Le « bio » et les produits locaux s'invitent dans les cantines.

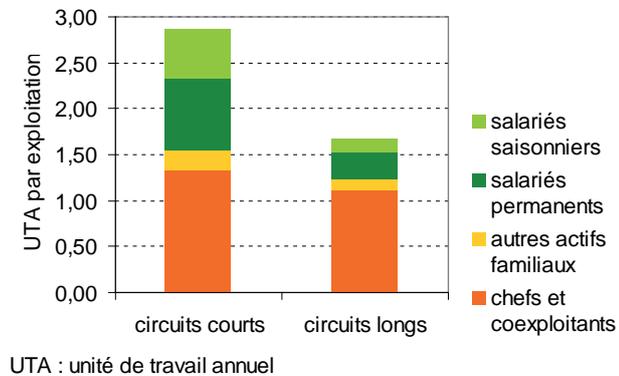
Sensibilisés par les crises alimentaires passées : encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) dite « maladie de la

vache folle », *Escherichia coli*, etc ... , les consommateurs sont en quête de produits plus « sûrs », de qualité, achetés souvent localement, comme l'indiquent les différents sondages CREDOC (« baromètre de l'alimentation ») pour le ministère chargé de l'Agriculture et BVA pour METRO (« Les produits alimentaires fabriqués localement »).

Les circuits courts ont de quoi séduire

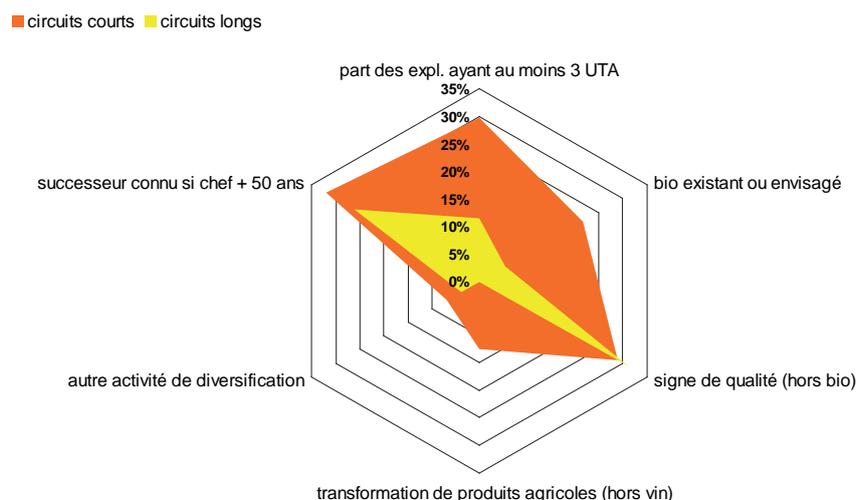
les consommateurs non seulement tentés par les produits locaux (ils sont appelés « locavores », le locavorisme définissant le « consommer local »), de terroir ..., mais aussi soucieux de retrouver du lien social et de préserver l'emploi et l'environnement dans la région dans laquelle ils habitent.

Graphique 9 : Les salariés représentent la moitié des UTA* en circuits courts contre un quart en circuits longs



Source : Agreste – Recensement agricole 2010

Graphique 10 : Au final, plus de main d'oeuvre en circuits courts



Clé de lecture : 30% des exploitations en circuits courts ont au moins 3 UTA, contre 11% en circuits longs

Source : Agreste – Recensement agricole 2010

Définitions

- Un **circuit court** est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la **vente directe** du producteur au consommateur (à la ferme, sur les marchés, par correspondance ou Internet ...), soit par la **vente indirecte** à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur (restauration, commerçant détaillant, grandes et moyennes surfaces ...).
- Le producteur peut réaliser la commercialisation de ses produits en nom propre ou par le biais d'une autre entité juridique que celle de l'exploitation.
- Ne sont concernés que les produits issus de l'exploitation et destinés à l'**alimentation humaine**.
- Toutes les questions ayant trait aux circuits courts n'ont pas été posées pour la **viticulture**. Ceci explique que certains résultats sont exprimés hors viticulture. La part dans le chiffre d'affaires a pu être approchée par la part des volumes commercialisés.
- Les activités de **diversification** regroupent les activités lucratives réalisées par l'exploitant autres que directement agricoles : transformation de produits agricoles, aquaculture, travail à façon, travail du bois, agro-tourisme... A noter : la viniculture est considérée directement comme une production agricole, et non comme une activité de transformation.
- La **production brute standard** (PBS) indique la dimension économique des exploitations et permet de les classer en petites (PBS < 25 000 €), moyennes (PBS comprise entre 25 000 et 100 000 €) et grandes (PBS > 100 000 €). Elle est calculée à partir de coefficients moyens appliqués aux surfaces et cheptels sur la période 2005-2009. Elle permet également de classer les exploitations selon leur orientation technicoéconomique (Otex).
- **Orientation technico-économique (OTEX)** : elle est déterminée à partir de la contribution des différentes surfaces et catégories animales à la production brute standard (PBS) de l'exploitation. Ainsi une exploitation est déclarée spécialisée en « bovins élevage et viande » si sa PBS globale résulte, pour au moins les deux tiers, de cette activité.
- L'**unité de travail annuel** (UTA) correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

Pour en savoir plus

- Commercialisation des produits agricoles - Un producteur sur cinq vend en circuit court - Primeur N° 275 12/01/2012 disponible sur <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/publications/primeurs/>
- Rapport Le Monde agricole en tendances consultable sur le site Internet du MAAPRAT <http://agriculture.gouv.fr/Monde-agricoles-en-tendances> et disponible à la documentation française
- MAAPRAT : plan d'action pour développer les circuits courts - <http://agriculture.gouv.fr/Circuits-courts,11905> (page d'accueil)
- MAAPRAT : programme national pour l'alimentation <http://alimentation.gouv.fr/pna>
- MAAPRAT : Plans régionaux d'offre alimentaire ; Renforcer le lien entre agriculteurs et consommateurs ; Plan d'action pour développer les circuits courts - juin 2009 : <http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/100809-LettreCircuitsCourts.pdf>
- MAAPRAT : projet CASDAR (compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural ») 2010 confié à la FNCIVAM : comprendre l'évolution des métiers des agriculteurs et autres acteurs engagés dans les démarches de circuits courts pour mieux accompagner leur professionnalisation (subvention CASDAR : 309 586 € ; montant global : 577 791 €)
- Comité économique et social environnemental régional (CESER) des Pays de la Loire : étude « Les circuits courts alimentaires : enjeu économique et/ou démarche éco-citoyenne ? » (nov 2010) <http://ceser.paysdelaloire.fr/les-circuits-courts-alimentaires-enjeu-economique-etou-demarche-eco-citoyenne-nov-2010.html>
- INRA http://www.inra.fr/la_sciences_et_vous/apprendre_experimenter/questions_d_actu/circuits_courts
- Nantes métropole : Magazine Nantes Passion n° 210 – jan. 2011 art. « de la ferme à l'assiette : les avantages de consommer local », sur www.nantes.fr



Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Service régional de l'information statistique et économique

12, rue Menou - BP 23523 - 44035 NANTES cedex 1 - Tel : 02 40 12 36 40 - Fax : 02 40 12 36 43

Courriel : srise.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr

Site internet : www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr

- Directeur Régional : Vincent FAVRICHON
- Directrice de la publication : Patricia BOSSARD
- Rédacteur en chef : Jean-Pierre COUTARD
- Rédaction : Jean-Pierre COUTARD et Bénédicte GUY
- Composition : Bénédicte GUY
- Dépôt légal à parution
- ISSN : 1956 - 7499
- © Agreste 2012